

A Geno Technology, Inc. (USA) brand name

Safety Data Sheet

Cat. # RC-083

Potassium Phosphate (Monobasic)

Size: 500g





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : chlorure d'ammonium

 N° CE
 : 231-913-4

 N° CAS
 : 7778-77-0

 Code du produit
 : 323P

Type de produit : Matière pure, Substance hygroscopique. Les mesures préventives s'appliquent uniquement

à la substance à l'état sec

Formule brute : KH2PO

Synonymes : E340(I) / monobasic potassium phosphate / monopotassium dihydrogen phosphate /

monopotassium orthophosphate / monopotassium phosphate / phosphate monobasic / phosphate monobasic, potassium / phosphoric acid, monopotassium salt / potassium acid phosphate / potassium dihydrogen phosphate / potassium dihydrogenorthophosphate /

potassium hydrogenphosphate / potassium orthophosphate, di-H / potassium orthophosphate, di-hydrogen / potassium phosphate, monobasic / primary-

potassiumphosphate / prim-potassium phosphate / productcode Z7343 / Soerensen's buffer substances (potassium phosphate) / Sorensen's potassium phosphate / Sörensen's

potassium phosphate

Groupe de produits : Matière première

n° BIG : 14583

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Industrie alimentaire: additif

Produit chimique de laboratoire Matière première chimique

Produit pharmaceutique: substance auxiliaire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences 9800 Page Avenue 63132-1429 Saint Louis - United States T 800-628-7730 - F 314-991-1504

technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec 1-800-424-9300 (USA/Canada), +1-703-527-3887 (Intl)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
	(N° CAS) 7778-77-0 (N° CE) 231-913-4	100	Non classé

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demiassise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Prendre la victime à un médecin si l'irritation

persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer à l'eau. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Après inhalation des poussières: Légère irritation.

Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire

: Slight irritation. : Slight irritation.

Symptômes/effets après ingestion

: Aucune information spécifique disponible. PRODUITS SIMILAIRES CAUSE SUIVANT LES SYMPTÔMES: APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Sentiment de faiblesse. Vomissement. La nausée. Douleur abdominale. La diarrhée. Troubles du rythme cardiaque. Troubles sensoriels.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Les réactions

impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

Danger d'explosion : DIRECT EXPLOSION. Aucun risque d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir citernes / fûts à l'eau pulvérisée / mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

Protection en cas d'incendie : Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Des gants. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé.

Procédures d'urgence

: Marquez la zone de danger. Prevent dust cloud formation, e.g. by wetting. Pas de flammes

nues. Laver les vêtements contaminés.

Mesures antipoussières

: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

5/11/2017 (Version: 1.1) 2/7 FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau. En cas de chauffage: diluer les gaz / vapeurs combustibles / toxiques.

Procédés de nettoyage

: Arrêtez le nuage de poussière en humidifiant. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les

vêtements après avoir manipulé.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage

: 20 °C

Chaleur et sources d'ignition

: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.

Informations sur le stockage en commun

: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: acides (forts). Bases fortes. agents oxydants.

water/moisture.

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec. Store at room temperature. Conserver dans un endroit bien ventilé. Satisfaire aux exigences légales.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. étanche. sec. nettoyer. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage

: SUITABLE MATERIAL: papier. papier carton. Polyéthylène. textile. matériel synthétique. MATERIAL TO AVOID: acier. aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure d'ammonium (7778-77-0)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	4.07 mg/m³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0.05 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0.005 mg/l	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	50 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: matériel synthétique. caoutchouc. caoutchouc nitrile

Protection des mains:

Des gants

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection oculaire:

Safety glasses. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

Dust production: dust mask with filter type P1

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Solide cristallin. Poudre cristalline. Céréales.

Masse moléculaire : 136.09 g/mol
Couleur : Incolore ou blanc.

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 4.5 (1 %)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : 253 °C

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Not applicable

Point d'éclair : Not applicable

Température d'auto-inflammation : Not applicable

Température de décomposition : 400 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Not applicable

Densité relative : 2.34 (20 °C)

Masse volumique : 2338 kg/m³

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Eau: 22 g/100ml

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

Autres propriétés : Hygroscopic. Acid reaction.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Reacts violently with (strong) acids/bases.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopic.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations	toxico	logiqu	ues
----------------------------------	--------	--------	-----

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) Non classé Toxicité aiguë (cutanée) Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

chlorure d'ammonium	(7778-77-0)

chiorare a animomani (1110-11-0)	rate a annionam (1770-17-0)	
DL50 orale rat	7100 mg/kg (Rat, Oral)	
DL50 cutanée lapin	> 4640 mg/kg (Rabbit, Dermal)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé pH: 4.5 (1 %) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 4.5 (1 %) Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé : Non classé Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Non-toxic if swallowed (LD50 oral, rat > 5000 mg/kg). Practically non-toxic through skin (LD50 skin 2000/5000 mg/kg). Slightly harmful by inhalation. Slightly irritant to respiratory organs. Slightly irritant to eyes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

: Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009). Ecologie - air

Ecologie - eau : Légèrement nocif pour les poissons. Polluant d'eau doux (eau de surface). Peut provoquer

une eutrophisation. modification du pH.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

chlorure d'ammonium (7778-77-0)

CL50 poisson 1 > 900 mg/l (48 h, Leuciscus idus)

12.2. Persistance et dégradabilité

oblerure d'emmenium (7779 5

chiorare a aminomani (7776-77-0)	brute a animonium (1776-17-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.	
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable	
DThO	Not applicable	
DBO (% de DThO)	Not applicable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (7778-77-0)

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

: Méthodes de traitement des déchets. Méthodes de traitement des déchets

5/11/2017 (Version: 1.1) FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations relatives à l'élimination de

produits / emballages

: Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Supprimer à une décharge autorisée. Précipiter

rendre insoluble.

Indications complémentaires

: Can be considered as non hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 01 - emballages en papier/carton 15 01 02 - emballages en matières plastiques

15 01 09 - emballages textiles

06 03 14 - sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03

13

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)

: Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)

: Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)

: Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)

: Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)

: Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

Transport par voie fluviale

Règlementations du transport (ADN) : Non soumis

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

5/11/2017 (Version: 1.1) FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Potassium Phosphate (Monobasic) is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

Potassium Phosphate (Monobasic) is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : 0 %

15.1.2. Directives nationales

Énuméré sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Inscrite sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité valable pour les régions

: FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit